



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juin 2007
Français
Original : espagnol

Comité du programme et de la coordination

Quarante-septième session

11 juin-6 juillet 2007

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport sur les travaux du Comité à sa quarante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo **Yañez Pilgrim** (Venezuela)

Additif

Questions de coordination : *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique [point 5 b)]*

B. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa sixième séance, tenue le 18 juin 2007, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2007/4).
2. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport du Secrétaire général et a répondu aux questions posées dans le cadre de l'examen de ce rapport.

Débat

3. Les participants ont estimé que le rapport était complet et se sont félicités de sa valeur informative. Certains représentants ont souhaité que les rapports qui seront présentés à l'avenir donnent plus de détails sur les produits et les résultats concrets des différentes initiatives menées par les organisations du système des Nations Unies. Il a également été proposé qu'une plus grande importance soit accordée aux activités prioritaires.
4. Le NEPAD a reçu des appréciations très favorables. Plusieurs représentants ont souligné le rôle moteur de l'autonomie et de la détermination de l'Afrique, renforcés par une aide internationale, dans la réalisation du NEPAD.



5. Les participants se sont déclarés très satisfaits des importants travaux menés par les organisations du système des Nations Unies afin de faciliter la mise en œuvre du NEPAD. Plusieurs représentants ont loué les mesures qu'a prises le système des Nations Unies afin de fournir un appui plus ciblé et mieux coordonné à l'application du NEPAD. En même temps, des représentants ont souligné qu'il fallait continuer de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la septième consultation régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, tenue à Addis-Abeba, en novembre 2006.

6. La déclaration relative au renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies a été accueillie favorablement et certains représentants ont espéré que cela relancerait le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Le système des Nations Unies a été prié instamment de continuer de renforcer ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales africaines.

7. Les participants ont salué le rôle du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui est le centre de coordination mondial de l'appui apporté au NEPAD par le système des Nations Unies. L'un des représentants a noté avec préoccupation que le Conseiller spécial pour l'Afrique n'avait pas encore été désigné et a prié instamment le Secrétaire général d'en nommer un sous peu.

8. Les représentants ont souligné que, malgré des progrès encourageants dans certains domaines, les pays africains continuaient d'être confrontés à de graves difficultés, dont la pauvreté généralisée et le manque d'accès aux infrastructures de base. Point important, certains représentants ont souligné la nécessité de passer des débats et des engagements à un appui concret et à une action axée sur les résultats, afin de résoudre les problèmes de développement de l'Afrique. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'intensifier les mesures de renforcement des capacités menées en Afrique et la mobilisation de ressources en faveur des programmes prioritaires du NEPAD. D'autres représentants ont regretté la lenteur des progrès réalisés dans les négociations commerciales du cycle de Doha et le règlement de la dette bilatérale et privée des pays africains à faible revenu.

9. Plusieurs représentants ont insisté sur le lien entre paix et développement et déclaré que la persistance de conflits continuait de faire obstacle au développement de certains pays africains. Ils se sont donc félicités de l'action menée par l'Union africaine pour renforcer la paix et la sécurité.

10. Les représentants ont demandé des précisions sur les filières de coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a donc expliqué que la mise au point définitive des modalités spécifiques d'application de la déclaration relative au renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU était en cours. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique devrait jouer un rôle important et un mécanisme chargé de veiller à l'efficacité de cette coopération sera également créé au Siège de l'ONU. En réponse à une autre question, le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a expliqué que la Commission économique pour l'Afrique jouait un rôle central dans la coordination des travaux du système des Nations Unies aux échelons régional et sous-régional.

Conclusions et recommandations

11. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport annuel du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et approuvé les conclusions et les recommandations formulées aux paragraphes 87 à 90 de ce rapport.

12. Le Comité a souligné qu'il était urgent de pourvoir le poste du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui dirigera les activités de plaidoyer du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en veillant à ce que l'Afrique soit bien inscrite au programme mondial pour le développement; en mobilisant un appui, des capacités et des ressources en faveur des priorités du Nouveau Partenariat; en alignant les activités des fonds, organismes et programmes sur les objectifs du Nouveau Partenariat et en contribuant de façon décisive à la consolidation de la paix et de la démocratie sur le continent africain.

13. Le Comité a demandé au système des Nations Unies et aux organisations régionales compétentes, en concertation avec l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD dans ses activités, de continuer d'appuyer pleinement les programmes d'action promouvant le respect des priorités définies par les dirigeants du continent.

14. Le Comité a demandé au système des Nations Unies d'intégrer plus souvent des stratégies favorables au NEPAD afin de renforcer l'appui au développement de l'Afrique fourni par les gouvernements, la communauté des donateurs, la société civile et les organisations internationales, conformément à la résolution 60/265.

15. Le Comité a souligné que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait s'attacher à accroître la coopération et la coordination interinstitutions afin d'encourager les synergies intersectorielles dans la promotion d'une approche globale de la planification et de l'exécution des activités à l'appui du NEPAD.

16. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de faire en sorte que, s'agissant des projets du NEPAD en Afrique, l'aide des Nations Unies passe des débats, des évaluations et des recommandations à une action et à des résultats concrets.

17. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'appuyer la proposition commune de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD afin d'assurer aux activités du Nouveau Partenariat dans le cadre de l'Union africaine, un soutien mieux structuré et fonctionnant en synergie.

18. Le Comité a adhéré aux conclusions de la septième réunion du mécanisme de consultation régional, tenue à Addis-Abeba en novembre 2006, et réaffirme la décision selon laquelle la Commission économique pour l'Afrique devrait assumer des fonctions de coordination stratégique de l'appui des Nations Unies à l'application du NEPAD, par l'intermédiaire du mécanisme de consultation régional.

19. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'intensification des efforts accomplis par le système des Nations Unies afin de fournir un appui coordonné

au NEPAD, comme le montre l'élaboration du programme décennal de renforcement des capacités et la déclaration – signée en novembre 2006, relative à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Il a également recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport au Comité du programme et de la coordination les mesures prises pour appliquer la déclaration et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités.

20. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'indiquer dans son prochain rapport au Comité du programme et de la coordination les mesures prises pour améliorer l'efficacité des services revitalisés et renforcer les partenariats des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales africaines.
